**Département de français**

**Module : linguistique 2**

**Niveau : L2/ G6 et G7**

**Enseignante : HOCINI-ZAOUAI**

**TD (2) : le structuralisme saussurien**

**Introduction**

Au risque de nous répéter, nous avons affirmé précédemment, que Ferdinand de Saussure (1857-1913), à ses débuts de chercheur faisait de la grammaire comparée. Ainsi, sa thèse dont l’intitulé « *Mémoire* sur *le système primitif des voyelles indo-européennes* » (1878) s’inscrit dans ce domaine qu’il enseigne à Paris puis, dix ans plus tard, à l’université de Genève.

Ce n’est qu’entre 1906 et 1911 qu’il enseigne de la linguistique générale. C’est ainsi qu’il marque une coupure épistémologique avec la grammaire historique et comparée qui traite de l’évolution et de l’histoire des langues ; mais aussi avec la grammaire normative dont le souci est d’établir des règles du bon usage. Son postulat de départ est d’analyser l’objet « langue » comme un système formel, « une structure » à travers une approche synchronique.

Son ouvrage intitulé « cours de linguistique générale » sera publié après sa mort en 1916 par deux de ses élèves et disciples Charles Bally et Albert Sechehaye, grâce aux notes prises durant les cours dispensés par le linguiste suisse. Saussure est alors considéré comme le père fondateur de la linguistique structurale. C’est à partir de son œuvre que vont se développer des écoles dites structuralistes.

**1-Distinction entre grammaire traditionnelle et linguistique moderne**

Le tableau suivant résume la distinction entre grammaire et linguistique :

|  |  |
| --- | --- |
|  **Grammaire** |  **Linguistique** |
| -elle est fondée sur la logique-elle s’intéresse à l’écrit-déductive (de la règle aux exemples et aux exercices)- elle est arbitraire- elle est prescriptive- elle est normative-elle est subjective | -elle est scientifique-elle donne la primauté à l’oral-inductive (du corpus vers l’analyse et la généralisation des lois)- elle est fondée sur l’observation- elle est descriptive- elle est explicative- elle est objective |

**2-Les grandes orientations du « cours de linguistique générale »**

Comme nous l’avons postulé au départ, Saussure était imprégné par les études comparatistes des langues indo-européennes. Ce sont les travaux de trois linguistes qui ont influencé son cours de linguistique générale.

Il y a d’abord l’apport du **philologue américain Whitney** (1827-1894) est le premier qui a élaboré les concepts de système, de structure et de loi. Il est donc considéré comme le précurseur de la linguistique moderne : descriptive, statique. C’est ce qui a mené Saussure à s’intéresser à la linguistique synchronique.

Ensuite, le phonologue **polonais Baudouin de Courteney** (1845-1929) a analysé la fonction distinctive des éléments phoniques, éléments essentiels des unités linguistiques telles qu’élaborées par Saussure « la langue comme système de différences ». Courtenay est également considéré comme précurseur de la linguistique synchronique. C’est le premier à avoir distingué entre les termes « langue /parole ».

Enfin, **le logicien et philosophe américain Charles Sanders Pierce** (1839-1914) est le fondateur de la sémiologie moderne définie comme « science des signes ». C’est qui a amené Saussure à situer la linguistique dans une science générale des signes. Il est ainsi considéré comme le fondateur de la sémiologie moderne en Europe. Dans son cours de linguistique générale (p 33), Saussure la conçoit comme « une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ». Il s’agirait d’une science qui s’intéresse à l’étude de tous les moyens de communication tels que : le langage des sourds- muets, le langage des abeilles, les signaux maritimes, le code de la route…Ainsi, la linguistique serait une branche de la sémiologie qui fait, elle-même, partie de la psychologie sociale. Cependant, Saussure affirme que la langue est le système de signes le plus important, ainsi la sémiologie serait considérée comme partie intégrante de la linguistique. C’est ce qui relève de la confusion chez Saussure.

**3-Les concepts fondamentaux du CLG de Saussure :**

**3-1- Langue/parole**

La première dichotomie saussurienne consiste à opposer entre langage, langue et parole.

Saussure distingue d’abord, le langage (qui est vague et hétérogène) de la langue (ce qu’on peut saisir). Puis la langue de la parole (qui est une actualisation de cette dernière).

D’après Saussure : « *la langue ne se confond pas avec le langage ; elle n’en est qu’une partie déterminée, essentielle (…) C’est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires adoptées par le corps social pour permettre l’exercice de cette faculté chez les individus* » (Saussure, 2002 : 25).

Pour le linguiste, l’objet d’étude de la linguistique est donc la langue, envisagée « en elle-même et pour elle-même » afin d’en expliquer le système interne. Pour expliquer le concept de « langue », Saussure fait appel aux métaphores suivantes *« le trésor (la langue est un trésor commun à tous ceux qui la parlent) ; le dictionnaire (chaque individu appartenant à une communauté a reçu un dictionnaire qui est commun à tous les membres de cette communauté) ; le code (la langue a un caractère impératif codé : si je veux dire arbre, pour faire comprendre ce que je désigne, je ne peux changer de nom)* » (Sioufi et Van Raemedonck, 1999 : 190). Il s’agit, dès lors, d’un moyen de communication qui se définit par son caractère social et collectif dont la fonction est la communication, contrairement à la parole qui est la réalisation individuelle du trésor, du dictionnaire, du code.

**3-1-1- La langue est un système**

Saussure considère la langue comme étant un système (CLG : 107), un système de signes dont les unités linguistiques sont combinées entre elles. A l’intérieur de ce système, chaque unité n’a de sens que par rapport à celle qui la suit et qui la précède.

Saussure illustre cela par la métaphore du jeu d’échec où la langue est comparée aux différentes pièces du jeu (fou, pion, dame / signes linguistiques). En effet, les pièces sont régies par un ensemble de relations bien déterminées : le déplacement d’une pièce influe sur toutes les autres. Sa valeur dépend non seulement de son identité, sa couleur et sa matière mais aussi de sa place par rapport aux autres : c’est ce que Saussure nomme le système. La langue est ainsi « *système où tout se tient* ». Les unités linguistiques entretiennent des relations d’interdépendance.

Le terme de structure a été créé par les disciples de Saussure pour désigner « les relations constitutives du système ». Divers linguistes et écoles se réfèrent à ce courant structuraliste, considérant ainsi la langue comme un système.

**3-1-2- Le signe linguistique : signifiant /signifié**

La langue est selon Saussure un système de signes vocaux (acoustiques) spécifiques à une communauté ; il s’agit d’une entité à deux faces, une association de deux éléments intimement liés s’appelant l’un et l’autre. Autrement dit, chaque signe est la combinaison du son (l’image acoustico vocale), que les linguistes désignent sous le terme de signifiant [Sa], et du sens (l’image mentale), appelé aussi signifié (Sé).

Nous le représentons comme suit :

 Son, image sonore et acoustique, expression, forme [Sa] [arbr]

Signe= ──────────────────────────── = ──

 Sens, image mentale, idée, concept, contenu, fond (Sé) (arbre)

**3-1-3- L’arbitraire du signe**

Le lien qui unit le signifié au signifiant est dit arbitraire puisqu’il s’agit d’une convention implicite entre les membres d’une communauté. Il s’agit donc d’un acte conventionnel qui consiste à associer un son [Sa] et un sens (Sé). Il n’y a, en effet, dans le mot « chat » aucun rapport motivé entre le signifiant (suite de sons) et son signifié (l’idée de chat : le félin).

Il y a cependant une exception dans ce que l’on nomme *Onomatopée*, signes naturels où les mots utilisés sont relativement proches des sons que l’on veut décrire ; comme par exemple : le son de l’horloge (tic tac), le bruit de l’eau (glou, glou), le son du canard (coing, coing), du mouton (baa)…. Dans ce cas, la relation entre signifié et signifiant est naturelle et non plus conventionnelle.

**3-1-4- La linéarité du signifiant :**

La langue est linéaire en ce sens que les sons se suivent et sont rattachés les uns aux autres dans la chaine parlée. Prenons l’exemple de [wazo] où les sons /w/ /a/ /z/ et /o/ sont prononcés successivement l’un après l’autre et non simultanément.

**3-1-5- Immutabilité/mutabilité du signe**

L’immutabilité renvoie au fait que la communauté linguistique ne puisse changer un signe linguistique par un autre. Cependant, au fil du temps, la relation entre signifié et signifiant peut basculer ; ainsi le signe linguistique change, c’est ce que nous désignons sous le terme de mutabilité.

Le signe est donc considéré dans :

**Son immutabilité synchronique** : le locuteur ne peut le modifier sans faire un néologisme.

**Sa mutabilité diachronique** : les signes peuvent par contre être modifiés et évolués par le temps avec modification du signifié, du signifiant ou de leur rapport.

**3-2- Rapports syntagmatiques/paradigmatiques**

Les signes linguistiques n’ont de valeur qu’à l’intérieur du système de la langue et des relations qu’ils entretiennent avec les autres signes.

Les signes linguistiques entretiennent deux types de rapports :

**Rapports syntagmatiques (successifs, associatifs) :** c’est l’axe horizontal **in preasentia** c’est la relation existant entre deux ou plusieurs unités linguistiques apparaissant dans la chaine parlée.

**Exemple** : Dans « *le petit chat est mort*» le syntagme verbal « *est mort* » est en relation avec le syntagme nominal « *le petit chat*». Dans le SN, le nom « *chat* » suit l’adjectif « *petit* » qui suit à son tour l’article « *le*». De même, dans le SV, l’adjectif « *mort* » suit le verbe « *est* ».

**Rapports paradigmatiques (substitutifs)**: c’est l’axe vertical **in absentia** ; il renvoie à toutes les unités linguistiques susceptibles d’apparaitre et d’assumer les mêmes fonctions. Autrement dit, les signes linguistiques entretiennent un rapport virtuel de substituabilité dans le sens où la présence d’une unité exclue l’autre.

**Exemple** : « **le** petit chat est mort » → « **mon** petit chat est mort » → « **ton** petit chat est mort »

« Le **petit** chat est mort » → « le **gros** chat est mort » → « le **joli** chat est mort »

« Le petit **chat** est mort » → « le petit **félin** est mort » → « le petit **chien** est mort »

**3-3- Synchronie/ diachronie**

Parmi les dichotomies saussuriennes, nous retrouvons également la distinction entre la linguistique diachronique et la linguistique synchronique. La première renvoie à l’étude de la langue dans son histoire et son évolution à travers le temps, tel était l’objectif de la grammaire historique. La deuxième analyse et décrit le fonctionnement de la langue à un moment précis de son histoire. Saussure atteste de la prépondérance de cette dernière en rompant ainsi avec la perspective historique et comparatiste.